



République Démocratique du Congo
AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT
Etablissement Public

"PREVENIR ET ATTÉNUER LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE"

CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

N°013/03/ACE/DG/LO/AIE/MK/2024



Le Directeur Général,

Vu la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n°23/007 du 03 mars 2023, spécialement en ses articles 21 et 22;

Vu le Décret n°14/030 du 18 Novembre 2014 fixant les Status d'un Etablissement Public dénommé Agence Congolaise de l'Environnement, en sigle "ACE";

vu le décret 14/09 du 02 aout 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement;

Vu la requête introduite par le FONDS SOCIAL DE LA RDC pour la validation de son Etude d'Impact Environnemental et Social assortie de son PGES;

Considérant l'issue de l'Instruction relative à l'Etude d'Impact Environnemental et Social/PGES du Projet d'Appui au Développement des Chaines de Valeurs en Appui au Programme de Transformation de l'Agriculture....., exécuté par le FSRDC, dans le cadre des travaux d'Aménagement Hydroagricole des Bas-Fonds du Kongo-Central..... se trouvant dans la ville de Boma....., Province du Kongo-Central..... en République Démocratique du Congo.

SUR AVIS FAVORABLE DU PANEL D'EXPERTS ;

Délivre au..... Fonds Social de la RDC....., le **CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL** pour son Etude d'Impact Environnemental et Social/PGES du projet repris ci-dessus et pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16 MAR 2024

Lama Onyangunga